



Paris, le 4 février 2020

## Déclaration liminaire du CTM du 4 février 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous tenons aujourd'hui ce CTM car l'ensemble des organisations syndicales avaient voté contre ce texte lors du CTM du 23 janvier 2020.

Même si nous reconnaissons que l'administration a fait un effort au vu des annonces faites lors du dernier groupe de travail, nous regrettons que notre proposition de cartographie qui visait à valoriser la prise de responsabilité et le continuum entre les techniciens, les IAE et les IPEF n'ait pas été retenu.

Nous avons, en effet, alerté l'administration sur le décalage financier entre le RIFSEEP TSMA groupe 1 et le RIFSEEP IAE groupe 4. Auparavant la prime de responsabilité reconnaissait l'engagement des chefs techniciens qui occupaient un poste de catégorie A. Cette prime de responsabilité ne sera pas cumulable avec le RIFSEEP. Les bénéficiaires ne la conserveront que grâce au complément IFSE. Pour nous, c'est un recul sur la valorisation du parcours professionnel d'un agent.

Le second point que nous souhaitons aborder concerne les agents en PNA. Au vu des réponses peu convaincantes obtenues lors du dernier groupe de travail, nous doutons de la cohérence des cartographies des fonctions entre le RIFSEEP MAA et les RIFSEEP des autres employeurs.

Pour l'**UNSA**, nous revendiquons cette cohérence à la fois sur les fonctions et sur les barèmes appliqués.

Les TSMA et IAE en PNA ont un besoin urgent de visibilité.

Nous avons bien intégré que la portabilité du complément IFSE serait applicable au MAA. Cependant, si celle-ci n'était pas appliquée aux opérateurs du MAA, ce serait un frein de plus à la mobilité des agents ce qui n'est pas l'objectif de l'administration et de l'ETAT. Ceci illustrerait une fois de plus que les contraintes budgétaires réduisent vite les objectifs affichés de modernité de la fonction publique !

Nous tenions également à alerter l'administration sur le cas des agents ayant eu une modulation à la baisse et dont le montant de primes annuelles retenu intègrera cette modulation. Même si le MAA confirme avoir interrogé les structures sur leur volonté de maintenir une modulation négative sur ces agents, cette approche reste très contestable et ressemble à une double peine en privant certains agents d'un complément IFSE sur plusieurs années en raison d'une modulation à la baisse en 2018 et 2019.

Pour terminer, l'**UNSA** insiste également sur la nécessité à discuter plus fermement dans les entretiens professionnels de l'avis sur la façon de servir. Il y a des similitudes troublantes entre l'avis qui est discuté dans chaque entretien professionnel et les critères de modulation du CIA. Chaque agent doit pouvoir avoir une vision claire et transparente des critères qui impacteront le montant de son CIA.

A l'**UNSA**, tant que les conditions ne sont pas éclaircies, nous revendiquons qu'aucune modulation du CIA ne doit être faite sur la base des entretiens professionnels. Nous revendiquons même un gel des modulation CIA pour 2020 pour la filière technique.

L'**UNSA** souhaitait également interpeller le MAA sur la redevance phytosanitaire. Cette redevance émise pour les exportateurs et les opérateurs du domaine végétal concernés par le passeport phytosanitaire n'est pas payée dans certaines régions par faute de trésorier payeur général. Il nous apparaît aberrant que cette tâche chronophage ne permette pas la rentrée d'argent (estimée à 2 millions d'euros) qu'elle devrait générer. Les chefs de SRAL ont fait remonter depuis plusieurs années cette problématique à la DGAL.

Je vous remercie de votre attention.  
Les représentants UNSA au CTM.